

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle des fêtes - Rue de la Barre à DIGOIN, sous la présidence de Monsieur GÉRALD GORDAT suivant la convocation en date du 23 juin 2026.

DÉLIBÉRATION N° DEL2026_074 - ADMINISTRATION GENERALE CRÉATION DES COMMISSIONS PERMANENTES 2026-2032 - DÉSIGNATION DES MEMBRES

Conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut former des commissions permanentes pour la durée du mandat.

Les commissions intercommunales instruisent les affaires qui leur sont soumises et en particulier, les projets de rapports portant sur les affaires qui feront l'objet d'une délibération et intéressant leur domaine de compétence, dans la mesure où ces délibérations viendraient modifier les conditions d'exécution des missions du Grand Charolais.

Les membres de ces commissions émettent un avis mais n'ont pas voix délibérative.

Il est proposé la création des 5 commissions suivantes :

- Administration générale, Finances, mutualisations, gouvernance, travaux
- Environnement et gestion des ressources : déchets, SPANC, agriculture, GEMAPI, PCAET
- Aménagement et promotion du territoire : développement économique, urbanisme, habitat, tourisme, mobilités
- Services à la population : petite enfance, enfance, jeunesse, culture, sport, santé, cohésion sociale
- Voirie et infrastructures

Des groupes de travail pourront être créés en fonction des nécessités (ex : groupe de travail Violences Intra-Familiales) tout au long du mandat.

Les commissions sont convoquées par le Président de la Communauté de Communes, qui en est par ailleurs le président de droit. Les convocations peuvent intervenir sur demande de la majorité des membres qui les composent. Lors de la première réunion de ces commissions, ces dernières désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché.

Il vous est proposé que chaque élu intéressé, puisse siéger dans une commission.

Il est précisé que les conseillers communautaires suppléants peuvent participer à ces commissions.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-7 et suivants qui fixent les règles encadrant le fonctionnement des assemblées délibérantes des communes,

Vu l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la composition des commissions permanentes,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Vu l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales relatif à la prise d'effet immédiate quant à la composition des commissions lorsqu'une candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir,

Vu l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales portant application des dispositions précitées aux EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants,

Vu l'article L.5211-40-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 13 avril 2026,

Considérant la consultation de la Conférence des Maires en date du 11 juin 2026,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- De créer les 5 commissions permanentes suivantes :

●Administration générale, Finances, mutualisations, gouvernance et travaux

●Environnement et gestion des ressources : déchets, SPANC, agriculture, GEMAPI, PCAET

●Aménagement et promotion du territoire : développement économique, urbanisme, habitat, tourisme, mobilités

●Services à la population : petite enfance, enfance, jeunesse, culture, sport, santé, cohésion sociale

●Voirie et infrastructures

- De préciser qu'une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations suivantes prennent effet immédiatement ;

- De désigner, afin de siéger dans chacune des commissions, les élus communautaires (titulaires et suppléants) qui se sont fait connaître auprès de Monsieur le Président :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Administration générale, Finances, mutualisations, gouvernance et travaux	Environnement et gestion des ressources : déchets, SPANC, agriculture, GEMAPI, PCAET	Aménagement et promotion du territoire : développement économique, urbanisme, habitat, tourisme, mobilités	Services à la population : petite enfance, jeunesse, culture, sport, santé, cohésion sociale	Voirie et infrastructures
Gérald GORDAT	Gérald GORDAT	Gérald GORDAT	Gérald GORDAT	Gérald GORDAT
Georges BORDAT	Louis ACCARY	Corinne AUBIN-VASSELIN	André ACCARY	Daniel BERAUD
Jean-François CARMIER	Michel ARNOUX	David BEME	Sylvie AUDUC	Jean-Luc BOUILLON
Nicolas CLERC	Patrick BOUILLON	Pierre BERTHIER	Frédéric AIDOS	Eric BOURDAIS
Jacques DEPERNON	Guillaume CHAUVEAU	Jean-Yves BICHET	Annie BOISSARD	Patrick BOURG
Fabien GENET	Martine COUEGNAS	Anne-Thérèse BLANCHARD	Nathalie BOTTAN	Norbert BURTIN
Philip GUYOT DE CAILA	Martine COURNIER	Valérie BOULET	Aurélié BOULOGNE	Gilles CHARDEAU
Mathieu GUYOT DE CAILA	Anne DEGRANGE	Fabrice CHARLES	Eric BRAZ	Charlotte DESBONNETS
Nicolas LORTON	Béatrice DE LAPLANCHE	Thierry DESJOURS	Madeleine BUSSEUIL	Cédric FRADET
Jessica MARRHIC	Jean-Marc DESSERT	Magali DUCROISET	Martine CARNOT-FOURNIER	Bernard GAUTHIER
Gilles PERRETTE	Valérie MANIAS	Philippe DUMOUX	Nathalie COQUELIN	Christian LAROCHE
Jean-Louis PETIT	Jean-Claude MICHEL	Xavier FORET	Élisabeth DE ASCENSAO	Laurent MANSON
Élisabeth PONSOT	Eric NAGRAL	Stéphanie FOURRIER	Marc DEROO	Arnaud MARTIN
Colette RISSO	Dominique NUGUE	Julien GAGLIARDI	Armand FORGEAT	Jean-Michel ROSSAT
Didier ROUX	Patrick PAGES	Eric GOURLIER	Fabienne FOURNEYRON	Annick VILLARD
	Valérie PAGES	Roland GOYARD	Yves LABAUNE	
	Pascal PICHARD	Thomas MEUNIER	Fabienne MARGIELA	
	Pierre URCISSIN	Catherine MICHEL	Sylvie MAURICE	
		Myriam PEJOUX	Benjamin PALLOT	
		Emmanuel REY	Christelle PASCAL	
		Ouaffa VASSE	Richard PERRIER	
		Alexandre VINCENT	Émilie PICARD	
		Thierry VUILLEMIN	Pascale PORNON	
			Nicole PRIEUR	
			Nathalie RAMEAU	
			Martine SANSANESE	
			Michel TRAVELY	
			Delphine VALVO	
			Dominique PALLOT	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

15 membres	18 membres	23 membres	29 membres	15 membres
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 72	Secrétariat de séance assuré par : Thierry DESJOURS
Membres présents à la séance : 63	Votants : 72

Délégués Communautaires Présents :

Valérie MANIAS, Jean-Marc DESSERT, Gérard AUPOIL, Nadine DEGUT, Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Gérald GORDAT, Catherine MICHEL, Martine SANSANESE, Fabrice CHARLES, Eric GOURLIER, David BÊME, Nathalie BOTTAN, Nathalie COQUELIN, Elisabeth DE ASCENSAO, Thierry DESJOURS, Magali DUCROISET, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Jessica MARRHIC, Norbert BURTIN, Jean-Michel ROSSAT, Thierry VUILLEMIN, Georges BORDAT, Pascal LASNE DESVAREILLES, Alexandre VINCENT, Patrick BOUILLON, Elodie MATHIEU, Anne DEGRANGE, Michel ARNOUX, Martine COURNIER, Arnaud MARTIN, Jean-Luc BOUILLON, Daniel PAGE, Nicolas LORTON, Aurélie BOULOGNE, André ACCARY, Anne-Thérèse BLANCHARD, Stéphanie FOURRIER, Yves LABAUNE, Myriam PEJOUX, Gilles PERRETTE, Michel TRAVELY, Jean-François CARMIER, Philip GUYOT DE CAILA, Xavier FORET, Roland GOYARD, Eric BRAZ, Armand FORGEAT, Patrick PAGES, Marc DEROO, Didier ROUX, ERIC BOURDAIS, Sylvie MAURICE, Elisabeth PONSOT, Jean-Claude MICHEL, Frédéric AVIDOS, Philippe DUMOUX, Jean-Louis PETIT, Louis ACCARY, Gilles CHARDEAU, Jacques DEPERNON

Délégués ayant donné pouvoir :

Guillaume CHAUVÉAU à Cédric FRADET, Emmanuel REY à Xavier FORET, Annie BOISSARD à André ACCARY, Fabienne MARGIELA à Yves LABAUNE, Jean-Baptiste LEFORT à Michel TRAVELY, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Ouaffa VASSE à Myriam PEJOUX, Martine CARNOT FOURNIER à Philip GUYOT DE CAILA, Richard PERRIER à ERIC BOURDAIS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 29 juin 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais